

En 1963, la Norvège a proclamé sa souveraineté sur le plateau continental afin d'en exploiter les ressources naturelles, et elle a délivré les premiers permis d'exploration au cours de la même année. Les premiers permis de production datent de 1965; à l'époque, l'État ne participait aucunement aux travaux. À compter de 1969, il s'est réservé des intérêts dans les permis accordés, sous la forme d'une option de participation directe à une découverte faite par une entreprise commerciale ou sous celle d'une partie garantie et convenue des bénéfices nets.

À la suite d'une décision prise par le Parlement norvégien le 14 juin 1972, la société pétrolière nationale, la Den norske stats oljeselskap a.s. (Statoil) a été créée et s'est vu confier le vaste mandat d'administrer la participation de l'État dans l'exploitation pétrolière. Pour les neuf permis de production délivrés entre 1974 et 1975, la Statoil a conservé une participation de 50 à 55 p. 100 avec l'option de la faire passer entre 66 à 75 p. 100, selon le niveau de production atteint. Elle n'était pas tenue de prendre en charge une partie des coûts d'exploration, mais elle devait assumer une partie des coûts d'exploitation en cas de découverte si elle voulait être de la partie. Cette part venait s'ajouter à la participation financière directe du gouvernement.

Jusqu'à dans les années 1970, lorsque les prix du pétrole ont connu une très forte hausse et que les estimations de la Norvège à l'égard de ses réserves récupérables de pétrole brut et de gaz naturel se sont accrues sensiblement, l'industrie pétrolière du pays était en grande partie sous contrôle étranger. Le secteur privé norvégien étant faible, le gouvernement s'est tourné vers la Statoil pour s'assurer de profiter au maximum de la production en expansion rapide du pétrole et du gaz. Il a également tenté par l'intermédiaire de la Statoil de prendre davantage part à un certain nombre d'activités apparentées au pétrole, telles que le transport par pipeline, le raffinage, la vente au détail, la production pétrochimique et la fabrication de l'équipement utilisé au large des côtes. Comme la Statoil continuait à manquer de personnel expérimenté, le gouvernement a en outre sollicité la participation de la Norsk Hydro et de la Saga Petroleum.

En 1988, le revenu de fonctionnement du groupe Statoil était de 10,4 milliards de dollars canadiens (56,3 milliards de couronnes norvégiennes, au taux de conversion actuel de 5,4 kroners au dollar canadien). Ses coûts de fonctionnement étaient de 9,3 milliards de dollars canadiens, d'où des profits de 1,1 milliard de dollars. Déduction faite des coûts extraordinaires (comme l'amortissement de la raffinerie de Mongstad) et des postes financiers nets, les profits consolidés du Groupe s'élevaient à 63 millions de dollars canadiens. Les immobilisations de la Statoil, à la fin de 1988, étaient de 9,1 milliards de dollars canadiens.

Mandat

Le mandat de la Statoil est énoncé dans les statuts de la société, adoptés par le Parlement norvégien en 1972. En voici les principales dispositions.